

“ de tout.” (38) Le 27 mai, 1767. Le même écrivant au même, concernant cette requête de la veuve Arnoux, dit que : “ faute “ de pièces justificatives, sa réclamation a été réduite à 30,970 “ livres. La veuve demande un état des malades et des blessés qui “ sont entrés à l’hôpital de Québec entre le 28 avril, 1760, et le “ 28 juillet suivant.” (39) Le 14 mars 1775, le président du Bureau de la marine écrivant à Mme la Comtesse d’Humebec, rue de Vaugirard, Paris, dit : “ La demande que vous faites en faveur des enfants du sieur Arnoux, de son vivant chirurgien “ major au Canada, de paiement d’une réclamation pour des remèdes fournis par leur père, a été faite vingt fois et a été refusée chaque fois ; malgré cela des pensions considérables ont “ été octroyées à Mme Arnoux et à ses filles.” (40)

P. B. Casgrain, dans *Maison d’Arnoux*, page 16, cite à titre de curiosité le document suivant qui est un extrait des registres publics.

“ L’an mil sept cent cinquante cinq, le cinq (mai) du courant, nous soussigné, chirurgien major de la marine et des troupes du Canada, certifions nous être transporté à la requisition de Mtre Bedout, Con. au cons. Supr. de ce pays, en son hôtel, rue St-Pierre pour y visiter sa négresse malade, qu’il nous a dit se nommer Marie Anne, laquelle j’ai trouvée prête d’accoucher ; et étant accouchée sur les heures du soir d’une fille que j’ai reçue moi-même, paraissant se bien porter ; n’a été portée aux fonts de baptême que le lendemain quatre du dit mois, et baptisée par Mr. Gamelin, à l’issue de la grande messe paroissiale, nommée Françoise, par Louis Labranche et la veuve Corneau ; ce que nous certifions véritable. En foi de quoi nous avons délivré le présent pour servir et valoir que de raison, à Québec, le cinq mai 1755 ”. (Signé) Arnoux.

---

38. Ibid. p. 380.

39. Ibid. p. 388. p. 415.

40. Ibid. p. 415.

(A suivre)